Agrisano Pencas
Prévoyance professionnelle

Aux entreprises affilées

Brugg, mai 2020

Information sur la marche des affaires et actualités d'Agrisano Pencas

Madame, Monsieur

Vous avez assuré vos collaborateurs auprès d'Agrisano Pencas dans le cadre de l'assurance globale. Nous vous informons ci-après au sujet des principaux chiffres clés, de la marche des affaires et des actualités.

Principaux ch. clés selon les comptes annuels 2019

Entreprises affiliées	12 877
Assurés actifs	15 689
Retraités	543
Capital de prévoyance	CHF 350,1 mio
Degré de couverture	122,8 %
Frais de gestion par personne*	CHF 113.–

** Les frais de gestion sont calculés selon la méthode d'inter-pension (www.inter-pension.ch).*

Intérêts et taux de conversion (TC)

Année	**2019**	**2020**
Taux d'intérêt régime LPP	2,00 %	1,00 %
Taux d'intérêt régime surobligatoire	2,00 %	1,00 %
Taux d'intérêt technique**	2,00 %	
TC régime LPP	6,80 %	6,80 %
TC régime surobligatoire***	5,96 %	5,84 %

*** La réduction à 1,5 % est préfinancée mais pas encore appliquée.*

**** Valeur en fin d'année lorsque l'âge de 65 ans est atteint. Les TC seront réduits chaque mois de 0,01 % jusqu'en mars 2021.*

Marche des affaires 2019

Après un exercice 2018 très difficile pour les caisses de pension, l'exercice 2019 a été extrêmement réjouissant. En effet, le troisième contributeur, le marché des capitaux, a permis à Agrisano Pencas une performance annuelle sur les placements en capitaux de + 9,6 %. Le fait qu'une partie de ce résultat financier soit dû aux bénéfices de cours non réalisés constitue toutefois une ombre au tableau. Néanmoins, le très bon bouclement annuel a permis au conseil de fondation d'adopter une rémunération supplémentaire de 1 % qui, ajoutée au taux d'intérêt minimum légal, permet aux assurés directs de profiter d'une rémunération totale de leur avoir de vieillesse de 2 %. Par ailleurs, le conseil de fondation est parvenu à adopter des provisions en vue de la réduction du taux d'intérêt technique de 0,5 à 1,5 %, inévitable en raison de la situation sur le marché des capitaux et des prescriptions légales.

Vous trouverez des informations détaillées sur la marche des affaires et le résultat comptable de 2019 dans le rapport de gestion (Internet: *www.agrisano.ch > Portrait > Publications > Rapports de gestion*).

Laurstrasse 10 | 5201 Brugg | Telefon +41 (0)56 461 78 11 | Fax +41 (0)56 461 71 01
pencas@agrisano.ch | www.agrisano.ch

Agrisano Pencas
Prévoyance professionnelle

Perspectives 2020
Au début de l'année, il était d'ores et déjà clair que l'exercice en cours serait très difficile pour les caisses de pension. Il a fallu en effet compter à tout moment avec un recul sensible de la bourse et, en conséquence, des pertes de cours. Notamment en raison de la crise du coronavirus, il a aussi fallu supporter les fluctuations de cours attendues déjà au premier trimestre. Au 30 avril 2020, la performance nette sans liquidités s'élève donc à -1,54 %. Bien que ce rendement négatif corresponde à l'évolution du marché, le résultat au premier trimestre n'est pas satisfaisant et, comme il n'est pas possible de dresser un pronostic tangible sur l'évolution du marché des capitaux pour la suite de l'exercice, il est important d'avoir un partenaire fiable durant des périodes difficiles. En effet, grâce à la stratégie de placement fondée sur la sécurité et à l'excellent degré de couverture d'Agrisano Pencas, vous bénéficiez en tant qu'employeur d'une prévoyance professionnelle très attrayante en faveur de vos employés.

Amélioration des prestations en faveur des assurés
L'excellent résultat de 2019 et la situation financière très solide d'Agrisano Pencas permettent au conseil de fondation d'approuver au cours de l'exercice, outre la rémunération supplémentaire pour 2019, une amélioration des prestations en faveur des retraités. Ainsi, le conseil de fondation a adopté pour 2020 l'octroi d'une contribution spéciale unique de CHF 1 000.– en faveur des bénéficiaires de rentes de vieillesse.

Règlement de prévoyance LPP
La mise à disposition du règlement de prévoyance de la caisse de pension fait partie des obligations légales d'information vis-à-vis des employés, en particulier pour les nouveaux employés (Internet: *www.agrisano.ch > L'assurance globale pour les employés > Prévoyance professionnelle > Règlements*).
Vous avez aussi la possibilité de demander les règlements autorisés d'Agrisano Pencas en format papier auprès du secrétariat.

Le saviez-vous?
Agrisano Pencas propose différents plans de prestations: le plan A comprend à la fois la prévoyance vieillesse et la couverture des risques selon les dispositions légales minimales, en revanche, les plans B et C prévoient des prestations d'assurance améliorées en cas d'invalidité ou de décès moyennant une prime supplémentaire modique. Nos bureaux régionaux se feront un plaisir de vous montrer comment optimiser la couverture de prévoyance de vos employés. Vous trouverez leurs adresses sur notre page Internet *www.agrisano.ch > Contact*.

Coronavirus: nous restons atteignables
Afin de circonscrire la propagation du coronavirus et de protéger les collaborateurs, les clients, les fournisseurs et les partenaires, Agrisano applique rigoureusement les mesures édictées par le Conseil fédéral. Nous restons néanmoins joignables par téléphone et par courriel aux heures de bureau; des attentes ne peuvent toutefois pas être exclues. Vous trouverez des informations actuelles concernant les heures où vous pouvez nous joindre sur le site Internet *www.agrisano.ch* ou sur la page Internet de votre bureau régional.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Agrisano Pencas
Prévoyance professionnelle

Christian Kohli
Directeur

Monika Tschümperlin
Resp. Administration caisse de pension

Laurstrasse 10 | 5201 Brugg | Telefon +41 (0)56 461 78 11 | Fax +41 (0)56 461 71 01
pencas@agrisano.ch | www.agrisano.ch